



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

PRÉSIDENT : Alain SALLETTE, 36 rue Deyries, 33800 BORDEAUX 06 35 32 28 93
VICE-PRÉSIDENT AQU: Jean-Luc FEIT 5 allée des vergers 33450 SAINT LOUBÈS 05.56.68.60.43
VICE-PRÉSIDENT PCH: Dominique CYRILLE 6 tue Georges Clémenceau 16400 LA COURONNE
VICE-PRÉSIDENT LIM: Marc-Émile GEY 18C rue Adrien Duquerroix 87000 LIMOGES
TRÉSORIER : Pierre GOGUELY, 137 route des Nébouts, 24130 PRIGONRIEUX 05 53 23 97 16
SECRÉTAIRE : Pierre REY, 30 Lotissement la Séguinie, 33370 TRESSES 05 56 30 35 89

RÉUNION DU BUREAU : 05 NOVEMBRE 2016

Présents :

SALLETTE Alain
FEIT Jean-Luc
CYRILLE Dominique
GEY Marc-Emile
GOGUELY Pierre
LEMEAUX David
ROCHE Philippe
WOHLERS-ARMAS Friederike
REY Pierre
DENIS Stephane
LOYARTE Frederic
ROMAIN Jean-Claude
DIJOUX Christophe
DUBERTRAND Bernard
MOREL Jean-Marc

Excusés :

ARMAS Lara-Maria
PICARD Joel
LABORDE NOGER Brigitte
LAPEYRE Pierre
ABOUD Tony

Invités !:

Stéphane TCHEFRANOFF

1 - DÉCISION 01-2016 : reversement aux CDJE

Mesure provisoire d'un versement de 200 euros à tous les CDJE, soit 2400€, c'est une partie de ce qui est budgétisé (3600 €).

Le versement aura lieu par virement, les CDJE sont invités à envoyer leur IBAN (envoyer une photo du RIB) à Pierre GOGUELY pierre.goguley@wanadoo.fr

Le mode de calcul de la part variable sera discuté durant la saison, au plus tard après le CF jeunes.

2 - DÉCISION 02-2016 : Aide pour les stages.

Pour le premier stage S4, les droits d'inscription sont retenus en tant que caution par chèque et restitués si le candidat a passé l'examen le plus proche du stage (dans le temps).

Les formations pratiques qui permettent les ASP sont aidées de 20€ par jour pour les organisateurs qui en échange doivent offrir de quoi se sustenter à l'arbitre stagiaire à la buvette du tournoi..

La Ligue prendra en charge les frais de stage pour les candidats FIDE. jusqu'à concurrence de 250€, sur justificatifs.

Sous réserve de l'acceptation par le Bureau d'une demande chiffrée préalable, cette aide est étendue aux stages rares et spécialisés comme entraîneurs ou formateurs, d'une manière générale aux diplômés de haut niveau.

Le DRA est responsable de la stratégie de formation : recensement des candidatures et des besoins, programmation des stages en amont

3 - DÉCISION 03-2016

Le Bureau décide la création de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Le Président en est Frédéric Marimon.

Le budget de cette Commission sera fixé dès que l'inventaire des besoins sera établi.



4 - DÉCISION 04-2016 : - Les Champions de secteur (ZID) porteront les titres ci-après, qui s'entendent également au féminin de :

- Champion et Vice-Champion d'Aquitaine
- Champion et Vice-Champion de Poitou-Charentes
- Champion et Vice-Champion du Limousin

5- Site internet de la Ligue

La Ligue va chercher un fournisseur permettant la construction d'un site convivial et collaboratif, de façon à permettre à plusieurs rédacteurs de travailler en parallèle.

6 – DÉCISION 05-2016 : Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur est adopté.

Jean-Luc Feit demande qu'y soient précisées nos méthodes de communication.

7 – DÉCISION 06-2016 Création de la Commission Technique

Membres de la Commission Technique :

Jean-Marc MOREL
Jean-Claude ROMAIN
Stéphane DENIS
David LEMEAUX
Marc-Émile GEY

La CTR élira un Président en son sein.

La CTR est chargée en particulier des règlements de nos compétitions.

Dans l'immédiat, pour chaque secteur, il faut mettre à jour les références à la Ligue et au secteur concerné, mettre à jour les modifications éventuelles issues des règlements nationaux et publier ces règlements.

Dans le courant de la saison, la CT devra tenter de fondre ces règlements en un seul, lequel pourra reprendre les spécificités des secteurs s'il en subsiste.

D'ores et déjà, le Bureau valide les règlements issus des anciennes Ligues pour les compétitions en cours (interclubs).

8 - DÉCISION 07-2016 : choix d'un logo pour la Ligue : propositions de Stéphane Tchéfranoff :

Le Bureau choisit le logo suivant, moyennant agrandissement de l'échiquier en arrière-plan. Ci-joint une esquisse modifiée à approuver :





9 - DÉCISION 08-2016 : homologations des tournois rapides et FFE

Pierre LAPEYRE est nommé Directeur Régional du classement et chargé des homologations des tournois rapides et cadence FFE pour tous les clubs de la Ligue.

Les clubs souhaitant obtenir une homologation devront en effectuer la demande via le site fédéral, en créant un compte d'accès au nom d'un licencié et en utilisant le formulaire « demande d'homologation ».

Pierre Lapeyre pierrelapeyre1@yahoo.fr est à votre disposition pour tout conseil concernant cette procédure.

Le Président Alain Sallette



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE (restant à approuver) :

Les échanges entre élus, responsables et licenciés doivent demeurer de la plus exemplaire courtoisie, positifs et solidaires.

Nous utilisons de préférence le courrier électronique.

Les documents sont établis et échangés de préférence au format « Libre Office » ou « OpenOffice », texte ou html, pdf; exception s'ils contiennent des macros non compatibles, les photos et vidéos, les fichiers d'applications spécialisées (papi,...etc).

ARTICLE 1 : Le présent règlement intérieur définit les rôles des Commissions internes et des Directions techniques créées par le Comité Directeur et la responsabilité de leurs Présidents.

ARTICLE 2 : COMMISSION TECHNIQUE RÉGIONALE

La CTR est chargée de rédiger, en s'appuyant sur les règlements nationaux, et de diffuser aux clubs les règlements internes de la Ligue pour les compétitions de son ressort, en particulier :

- Interclubs N4, Régionaux, N3 jeunes, N2 féminines
- Individuel jeunes, rapide féminin, rapide vétérans, scolaires
- Coupe Jean-Claude Loubatière, Coupe 2000 et Coupe de la Parité, s'il y a lieu, s'agissant des phases régionales.

Le Président de la CTR est chargé de faire valider annuellement les règlements par la CT Nationale. A cet effet, les éventuelles modifications seront proposées lors du dernier CD de la saison.

La CTR veille à l'organisation des compétitions décidées par le CD, secteur par secteur, en s'appuyant sur la hiérarchie

Le Président de la CTR nomme un Directeur Technique par secteur (DTS)

Le DT de secteur nomme le ou les Directeurs de groupe nécessaires à la gestion de la compétition au jour le jour. Les postes de DTS et DG pourront être confondus selon les secteurs.

Le Président de la CT rédige le compte-rendu technique annexé au PV de l'Assemblée Générale : récapitulation des classements de la saison : interclubs, coupes, individuels, mise à jour des palmarès.

ARTICLE 3 : DIRECTION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

Le Directeur de la DRA nomme les membres de la Commission qui peut comprendre jusqu'à 7 personnes. Sont membres de droit : le Président de la Ligue et les vice-Présidents.

La DRA, son Président en particulier, a un rôle exécutif des décisions de la DNA, notamment, elle :

- recherche et nomme les arbitres officiant dans les compétitions régionales, en particulier individuels jeunes et compétitions scolaires.
- veille à l'organisation des stages de formations d'arbitres et à la création de centres d'examen, en suscitant les organisateurs, le cas échéant.
- enregistre les besoins des clubs et des arbitres et déclenche les organisations de stages en temps voulu.
- demande la supervision des arbitres de la Ligue,
- facilite l'obtention des ASP en mettant les arbitres stagiaires en contact avec les organisateurs.
- approuve les aides accordées aux candidats des stages FIDE.

Le CD fixe chaque année un budget destiné à financer l'aide apportée par la Ligue à l'occasion des différents stages.

Le Directeur de la Formation est associé à toutes les démarches administratives concernant la formation des arbitres.



La DRA se réunit au moins une fois par an, avec visio-conférence, de préférence avant l'Assemblée Générale.

Le Président de la DRA rédige le compte-rendu d'activité annuel de la Commission en fin de saison, annexé au PV d'Assemblée Générale.

ARTICLE 4 : DIRECTION DE LA FORMATION

Le Directeur de la formation organise les stages décidés par le CD.

Il suscite des organisateurs, le cas échéant.

Il s'occupe des tâches administratives liées au stage : collecte des inscriptions, transmission des documents administratifs à la FFE, aux stagiaires, au Trésorier.

Il rédige le compte-rendu de la formation annexé au PV d'Assemblée Générale.